

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 2 février 2026, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20260201 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en laissant le varia ouvert.

20260202 - LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 12 JANVIER 2026 (2)

ATTENDU QUE les procès-verbaux ont fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par _____ et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal des 2 dernières séances du conseil.

20260203 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par _____ appuyé par Catherine Roy-Bélangier et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du dernier mois au montant **155 834.08 \$** et les salaires nets au montant de **70 675.01 \$**. La directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. Également elle avise aussi que des revenus de **2 109 418.77\$** ont fait l'objet d'entrée d'argent ce dernier mois.

20260204 - CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal. Aucune plainte ou correspondance ne demande résolution ou vote de la part des membres du conseil.

20260205 – APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Serge Poulin et résolu d’adopter le tableau des matricules pour non-paiement de taxes pour l’année 2026 dont en voici la liste :

Matricule	Nom	dues	Intérêts	Mutation
3550-56-2347	9004-3308 Québec Inc	3 660.47 \$	668.97 \$	
4051-59-5492	Nathalie Bérubé	206.69 \$	51.77 \$	
3550-44-4184	Steve Dupont	4 764.46 \$	790.14 \$	
3550-22-1495	Mathieu Proulx-Brisson	7 873.04 \$	1 079.82 \$	1 924.00 \$
3550-43-0166	Nathalie Sirois	6 493.41 \$	1 175.78 \$	

20260206 – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX INITIATIVES LOCALES ET REGIONALES EN MATIERE D'ACTIVITE PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR (PAFILR)

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l’unanimité d’autoriser Rebecca Garon-Beaulieu à présenter une demande dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air pour le projet de surface estivale de la patinoire et de modules de skate-park.

20260207– PROGRAMME D’AIDE FINANCIERE AUX INFRASTRUCTURES, RECREATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l’unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la présentation du projet de parc municipal au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne Madame Dominique Michaud, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

20260208 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TR3E POUR L’INGENERIE ET LES PLANS ELECTRIQUE POUR LE NOUVEL EMPLACEMENT DE L’ABRI A SEL

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Clément Lévesque et résolu à l’unanimité d’accepter la soumission de TR3E pour l’ingénierie de la relocalisation de l’abri à sel et les plans électriques au montant de 8650\$ plus les taxes applicables.

20260209 – ENGAGEMENT A REALISER LES TRAVAUX DU PAVL – REDRESSEMENT
SECURISATION

- ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Serge Poulin appuyée par Jonathan Proulx il est résolu et adopté que le conseil de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Dominique Michaud, directrice générale ou Gervais Soucy maire est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

20260210 – OCTROI DU CONTRAT D'INGENERIE DU CHEMIN DUCHENIER

- ATTENDU QUE** section du chemin Duchénier est en fin de vie utile et que celle-ci doit être reconstruite
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu le financement de 3 993 913\$ du programme d'aide à la voirie local de la part du Ministère des transports et de la mobilité pour la réalisation de la réfection du chemin Duchénier ;
- ATTENDU QUE** la municipalité a fait une demande auprès de la FQM pour l'accompagnement du projet, que la FQM a fournis une estimation des coût (108 300\$) et que ces dépenses sont jugées comme admissibles au financement disponible dans le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie à la Fédération québécoise des municipalités du Québec un contrat de service en ingénierie d'un montant maximal de 108 300,00\$ pour son accompagnement dans la réalisation du projet et la surveillance des travaux.

20260211 – OCTROI DU CONTRAT POUR L'INGÉNÉRIE ÉLECTRIQUE DE LAMPADAIRES
DANS LE CONTRAT DU CHEMIN DUCHÉNIER

- Attendu qu'** une section du chemin Duchénier est en fin de vie utile et que celle-ci doit être reconstruite
- Attendu que** la municipalité a reçu le financement de 3 993 913\$ du programme d'aide à la voirie local de la part du Ministère du transport et de la mobilité pour la réalisation de la réfection du chemin Duchénier ;
- Attendu que** la municipalité doit procéder à la l'embauche d'une firme d'ingénierie électrique pour la conception du lampadaire qui est inclus dans le projet;
- Attendu que** la municipalité va faire une demande auprès de la FQM pour qu'elle prépare les documents d'appel d'offres pour l'obtention de services

professionnels pour la conception de ce lampadaire;

Attendu que la FQM fera l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres et qu'elle fera des recommandations à la municipalité;

Attendu que la municipalité prendra en considération ces recommandations avant de procéder à l'octroi du contrat;

Attendu que si la municipalité reçoit la subvention, ces dépenses sont jugées comme admissibles au financement disponible dans le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Poulin appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Dominique Michaud, directrice générale adjointe, à signer au nom de la municipalité le contrat à intervenir pour la conception du lampadaire et ce jusqu'à un maximum 20 000\$.

20260212 - VARIA

Aucun point n'a été ajouté en varia

20260213 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Chemin Duchénier : demande d'information

20260214 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h17.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.